

LIVRET D'ACCUEIL

ESAT Les Ateliers d'Ornon

Etablissement et service d'accompagnement par le travail



Téléphone : 05 56 75 40 01

Mail : esat.ornon@apajh33.fr

Suivez l'APAJH 33 sur les réseaux sociaux :



Et sur le site internet : www.apajh33.fr

SOMMAIRE

1. L'association APAJH Gironde	1
2. L'ESAT Les Ateliers d'Ornon	2
3. Nos missions	2
4. Le personnel et l'environnement	3
5. Votre quotidien à l'ESAT	4
6. Nos pôles d'activités	6
7. L'expression	11
8. Accès à l'ESAT Les Ateliers d'Ornon	12



1. L'association APAJH Gironde

Créée en 1970, l'APAJH Gironde s'est engagée pour l'inclusion de la personne en situation de handicap. Historiquement, l'association a développé et orienté ses actions pour accompagner tous les handicaps : sensoriel, intellectuel, moteur, psychique et polyhandicap, dans toutes circonstances et tout au long de la vie.

Les orientations associatives :

- Le développement de son action dans tous les territoires de Gironde
- La scolarisation et l'inclusion sociale des jeunes
- L'insertion professionnelle
- L'insertion par le logement et la participation citoyenne
- L'accompagnement du vieillissement des personnes



Les chiffres clés :

35

établissements, services et dispositifs

4000

personnes accompagnées en Gironde

800

professionnels

Les valeurs :



La personne en situation de handicap est d'abord une personne, avant d'être handicapée.

Ce qui est utile au handicap est utile à la société tout entière.

L'APAJH est, au regard de la loi, une entreprise de l'économie sociale et solidaire à tendance laïque.

La solidarité fondée sur le droit !



2. L'ESAT Les Ateliers d'Ornon

Créé en 1991, l'ESAT Les Ateliers d'Ornon est un établissement et service d'accompagnement par le travail.

Nous accueillons à temps plein ou à temps partiel 75 adultes en situation de handicap, hommes ou femmes, âgées de 18 à 60 ans.

3. Nos missions

Dans le respect de vos choix éclairés, l'ESAT a pour missions principales de :

- Vous permettre de développer des compétences professionnelles et personnelles, par le travail
- Promouvoir votre insertion professionnelle et sociale en milieu dit « ordinaire »

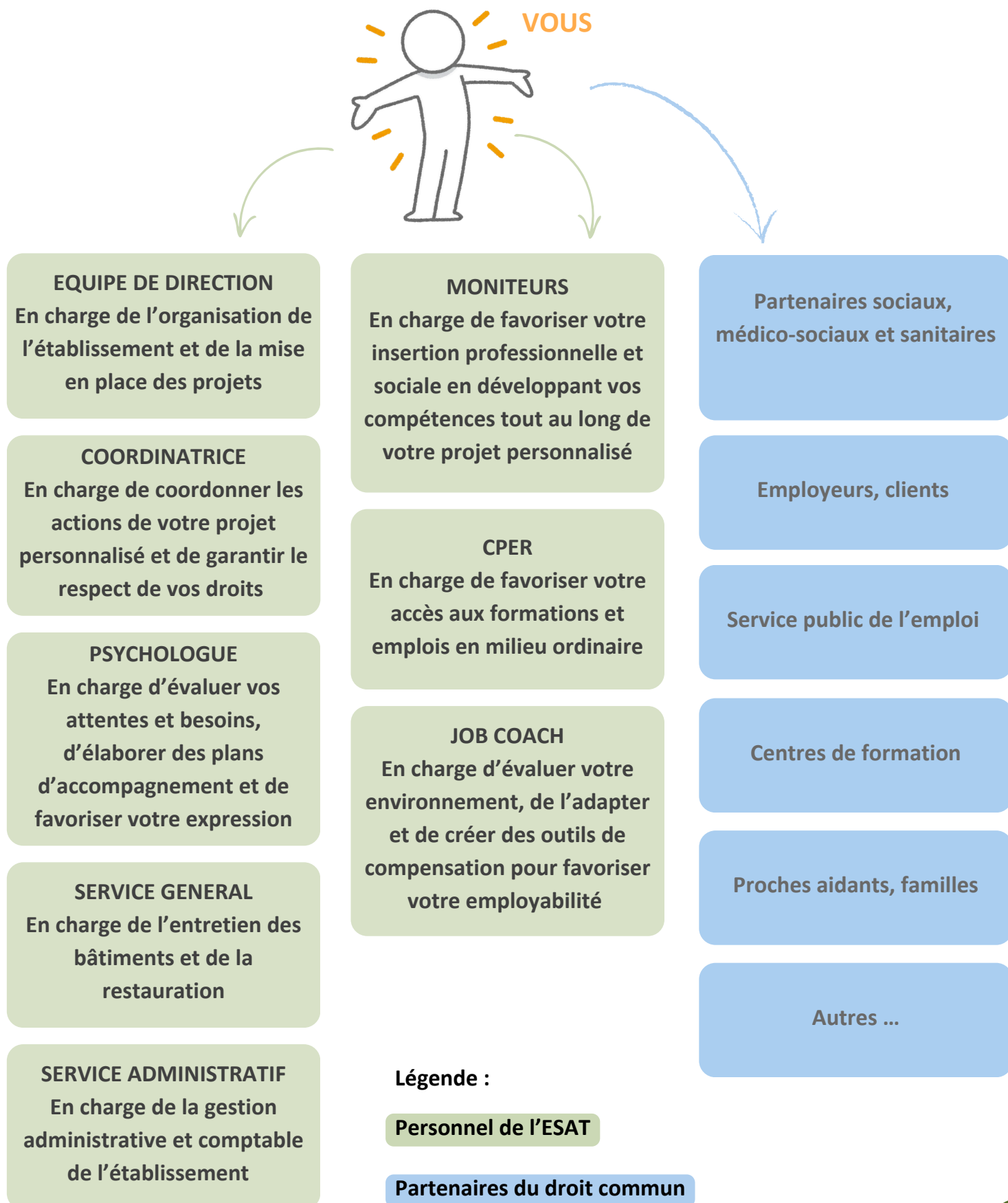
Afin de réaliser ces missions, l'ESAT vous propose :

- Des activités professionnelles adaptées à vos attentes et besoins, avec un encadrement favorisant l'apprentissage et la maîtrise des gestes professionnels nécessaires aux activités de production et de services
- Du soutien médico-social en lien avec vos souhaits, favorisant l'accès à vos droits, le développement de votre autonomie et votre implication dans la vie sociale
- Des modules de formations socio-professionnelles, favorisant le maintien et le développement de vos compétences et la continuité de votre parcours professionnel vers le milieu ordinaire de travail



4. Le personnel et l'environnement

L'accompagnement proposé se veut global et personnalisé avec l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire, et plus selon vos projets et vos besoins.



5. Votre quotidien à l'ESAT

Horaires d'ouverture de l'ESAT :

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 17h
- Le vendredi de 7h30 à 12h

Horaires de travail :

- Ils dépendent de chaque atelier, de chaque employeur
- Ils peuvent varier en fonction des saisons ou des besoins



Conditions de travail

L'ESAT vous fournit des tenues de travail adaptées, et vous met à disposition un casier de vestiaire individuel et un accès à des douches et sanitaires adaptés.

Le matériel de production et les véhicules sont renouvelés régulièrement. Une attention particulière est portée par les équipes à l'entretien et à la maintenance de ces matériels afin de garantir la sécurité de chacun.



Repas

Vous pouvez prendre vos repas du midi au self de l'ESAT, amener vos propres plats ou prendre votre repas à l'extérieur.

Les repas du self sont préparés par une société de restauration extérieure.

Une participation financière vous est facturée par repas.

Pour vos paniers repas, des réfrigérateurs et des micro-ondes sont mis à disposition.



Absences

Toutes les absences doivent être justifiées. Dans tous les cas, selon votre situation, vous devez prévenir l'administration de l'ESAT, votre moniteur référent et votre employeur. Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris en dehors de vos heures de travail, sauf à titre exceptionnel ou dans le cadre de votre accompagnement personnalisé.

Congés

Vous avez droit à 25 jours ouvrables par an, soit 5 semaines, et à des congés exceptionnels selon certaines situations (par exemple : enfant malade...).

Rémunération

L'ESAT vous verse une rémunération garantie conformément à la réglementation en vigueur, composée :

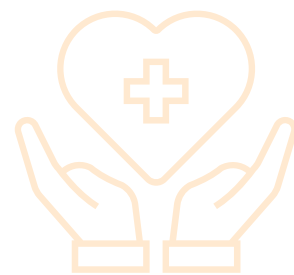
- D'une rémunération directe versée par l'ESAT
- D'une aide au poste versée par l'Etat en complément de la rémunération

Le versement de la rémunération est effectué par virement bancaire de façon mensuelle. Des aides peuvent la compléter (AAH, pension d'invalidité...).

Mutuelle obligatoire

Une mutuelle avec des garanties importantes vous est proposée.

La moitié du prix de cette mutuelle est payée par l'ESAT.



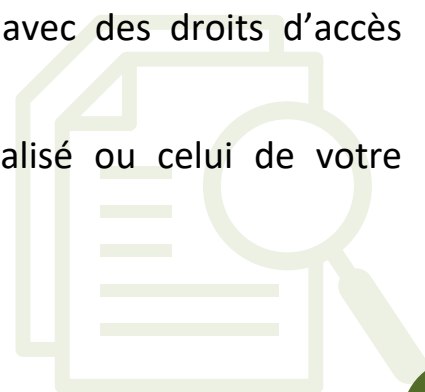
Visite médicale par la médecine du travail

Après la signature de votre contrat de soutien et d'aide par le travail, vous passerez une visite médicale à la médecine du travail. Elle est obligatoire et aura lieu tous les 3 ans.

Dossier administratif

Votre dossier administratif et tous les éléments vous concernant sont stockés sous forme numérique dans un système d'informations sécurisé avec des droits d'accès limités.

Aucun document ne sera transmis sans votre accord formalisé ou celui de votre représentant légal.



6. Nos Pôles d'activités

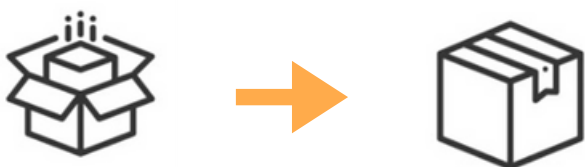
PÔLE 1 : ATELIERS DE PRODUCTION

Dans ce pôle, nous avons des ateliers de production et de services : conditionnement, blanchisserie, entretien des espaces verts.

ATELIER CONDITIONNEMENT

L'atelier conditionnement est composé de deux zones :

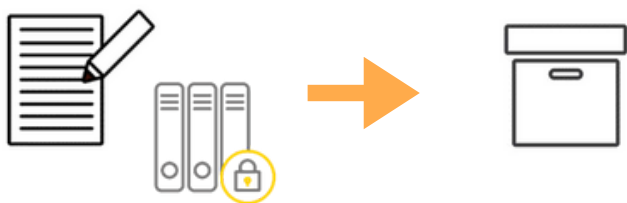
Conditionnement et préparation de commandes



Les personnes étiquettent et mettent en boîte des produits, mettent des documents sous pli, reçoivent et préparent des palettes de livraison. Il est possible de travailler sur des postes assis.



Archivage et tri



Les personnes mettent en archive des documents envoyés par des entreprises et procèdent au tri de papiers de récupération.



ATELIER BLANCHISSERIE

L'atelier blanchisserie est composé de six zones :

Tri

Les personnes reçoivent et trient les vêtements en fonction des couleurs, des matières...



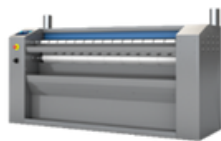
Machines à laver et sèche-linge

Les personnes lavent, sèchent et plient les vêtements qui n'ont pas besoin d'être repassés (serviettes).



Repassage

Les personnes repassent et plient les vêtements. Elles s'aident des calandres pour les linges encombrants (draps, housses de couettes).



Expédition

Les personnes scannent les vêtements, les rangent et les préparent pour les rendre aux clients.



3 5 4 6 8 9 5 0 1 8 7 8 4



ATELIER ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les personnes partent, avec ou sans moniteur d'atelier, sur des chantiers extérieurs pour entretenir les jardins (entreprises, résidences). Ils peuvent réaliser plusieurs types de travaux, seuls ou en équipe tels que :

Tondre

Les personnes tondent le gazon.



Tailler les haies

Les personnes taillent les haies.



Débroussailler

Les personnes débroussaillent les terrains.



Planter

Les personnes plantent des végétaux.



PÔLE 2 : DÉVELOPPEMENT PERSONNEL A VISÉE PROFESSIONNELLE

Dans ce pôle, nous avons divers programmes de formations selon les besoins.
A titre d'exemple :

Au travail

- Règles de vie au travail
- Communication et attitude au travail
- Habiletés sociales
- Autodétermination
- Bienveillance
-



Autour du travail

- Être autonome dans les transports
- Utiliser les outils numériques
- Gérer sa santé
- Image de soi
- Gérer son budget
- Travailler avec son mandataire
- A quoi sert le SAVS ?
- Se préparer à la retraite
- ...



Vers le milieu ordinaire

- S'inscrire à France Travail, Agence intérim
- Définir son projet
- Rédiger CV et lettre de motivation
- Techniques de prospection
- Techniques d'entretien
- Réussir son 1er jour de travail
- ...



Chaque module est animé en groupe restreint, ou en individuel.

Dans ce pôle, nous vous accompagnons à **élaborer, réaliser votre projet professionnel** en milieu ordinaire de travail.

Nous proposons deux types d'accompagnement en emploi :

Mise à Disposition (MàD)

Vous avez un contrat de mise à disposition signé avec un employeur.

Vous travaillez régulièrement chez l'employeur, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois (jusqu'à deux ans), à temps plein ou à temps partiel.

Votre accompagnement est assuré dans le cadre de votre projet personnalisé pour l'ESAT.

Convention d'appui et de soutien (CAS)

Vous avez un CDI, un CDD, un contrat d'intérim, un contrat d'apprentissage... chez un employeur.

Votre accompagnement est formalisé par un plan d'actions d'accompagnement.

L'ESAT a pour mission de sécuriser votre accès à l'emploi, sensibiliser l'employeur à vos spécificités, assurer votre maintien en poste.



7. L'expression

Tout au long de votre accompagnement, vous serez invité à participer à la vie de l'ESAT.

Conseil de la vie sociale (CVS), Délégué des usagers (DU), Instance mixte (IM)

3 personnes sont élues au CVS pour représenter les usagers de l'ESAT dans les différentes réunions, porter les demandes collectives à la Direction et assurer le respect de vos droits.

1 personne est élue en tant que DU pour vous aider et vous conseiller dans vos démarches personnelles.

Les membres du CVS et le DU sont élus par l'ensemble des personnes accompagnées par l'ESAT.

Enquête de satisfaction

Vous pourrez remplir une enquête de satisfaction chaque année. L'enquête est anonyme. L'objectif est de recueillir l'avis de chaque personne pour mettre en place des axes d'amélioration.

Plaintes et réclamations

En cas de non-respect de vos droits dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement proposés par l'ESAT, vous pourrez formaliser une plainte ou une réclamation par écrit et la transmettre à la Direction pour prendre des dispositions. Vous serez tenu informé des suites données.

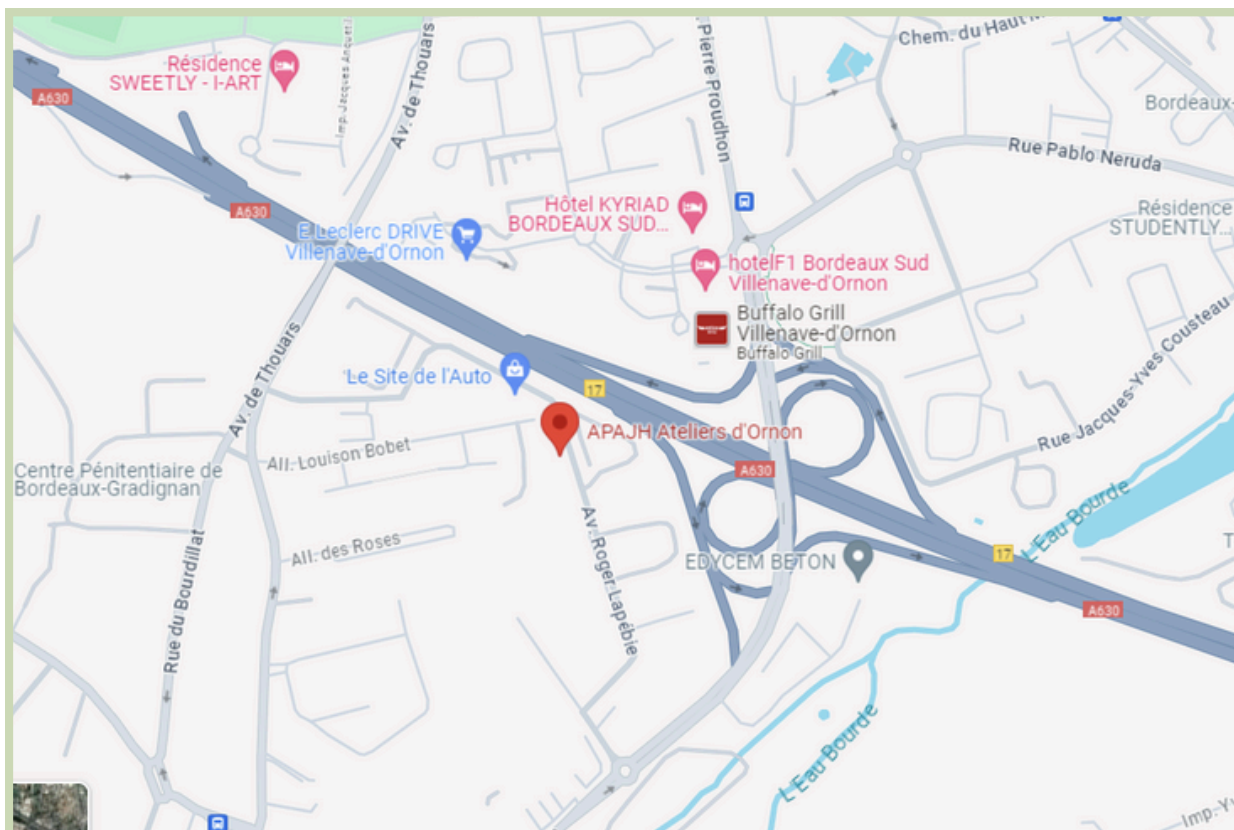
Droit d'avoir une personne de confiance

Si vous souhaitez, vous pourrez désigner une personne de votre entourage pour vous accompagner dans vos démarches d'ordre médical, vous assister lors de rendez-vous médicaux avec votre accord et connaître vos directives anticipées. Cette personne peut être un parent, un proche, votre médecin traitant...

Comment venir jusqu'à l'ESAT Les Ateliers d'Ornon ?



4 Avenue Roger Lapébie
33140 Villenave d'Ornon



- **Rocade sortie 17 : Direction Malartic / Gradignan**

Tourner à droite à GEDIMAT

Prendre à droite l'avenue Roger Lapébie

L'ESAT est sur votre gauche



- **Bus 8 : Arrêt « Bobet »**

A pied, suivre la rue Louison Bobet jusqu'au bout

Prendre le chemin empierré entre les grillages

L'ESAT est sur votre droite



Téléphone : 05 56 75 40 01

Mail : esat.ornon@apajh33.fr

